

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 15 juin 2022, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins des immeubles numéros 2-6, Millewee à Helmsange :

## Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

Le vendredi 24 juin 2022 de 07.30 heures jusqu'à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon du Millewee le long des immeubles numéros 2-6 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec numéros pairs doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

## Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Le vendredi 24 juin 2022 de 07.30 heures jusqu'à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon du Millewee le long des immeubles numéros 2-6 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec numéros impairs ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

## Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Le vendredi 24 juin 2022 de 07.30 heures jusqu'à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue Millewee du côté des immeubles avec les numéros pairs, le long des maisons numéros 2-6, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros impairs.

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le vendredi 24 juin 2022 de 07.30 heures jusqu'à 17.00 heures, dans le Millewee, du côté pair, sur le tronçon longeant les immeubles numéros 2-6, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Walferdange, le 16 juin 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber